

Leçon 6

Deviens ce que tu es

Avec Aristote et Thomas d'Aquin

Les gens ne devraient pas tant réfléchir à ce qu'ils doivent faire qu'à ce qu'ils doivent être.

Maître Eckhart

1. Contre l'« extrinsécisme » ou extériorité de la vie et de la valeur, de la liberté et de la loi.

— Quand on ouvre la *Secunda Pars* [de la *Somme de théologie*], on a la surprise de ne pas y trouver une seule question traitant directement de l'obligation morale. Comment peut-on distinguer les actes humains en bons et en mauvais sans même parler d'obligation ? Nous ne trouvons pas non plus, dans les questions consacrées par Thomas au bien et au mal moral, une étude sur la conscience qui est une notion corrélative à celle de l'obligation. [...] Si l'on compare l'ordonnance habituelle de nos manuels de morale avec le plan de la I^a II^æ qu'ils invoquent souvent, on remarque de nettes différences : les traités de la fin ultime et de la béatitude ont disparu (chez les auteurs d'obédience strictement thomiste, ils subsistent, mais plutôt comme des organes témoins) ; les traités du péché et de la loi ont enjambé ceux des habitus et des vertus, désormais très réduits, et constituent, avec les traités des actes humains et de la conscience, la morale fondamentale. De plus, le domaine entier de la morale est envahi par les problèmes de la conscience douteuse, dont saint Thomas et les auteurs anciens avaient à peine parlé.

[...] L'édifice de cette morale casuistique repose sur trois piliers : la loi, la liberté et la conscience ; il a pour clé de voûte l'idée d'obligation. Il pose d'abord l'une en face de l'autre la loi et la liberté ; elles sont comme deux propriétaires qui se disputent le champ des actes humains. [...] La première caractéristique de cette morale sera donc la tension, *l'antagonisme même qui règne entre la liberté et la loi*. La conscience, elle, joue un rôle d'intermédiaire : elle indique la loi et s'efforce de l'appliquer à la liberté. Sa fonction principale est de déterminer la limite séparant leurs domaines respectifs, de définir jusqu'où porte l'obligation morale. [...] Cette science morale sera par conséquent marquée par un « extrinsécisme » foncier. Les commandements et les défenses, les préceptes de la morale ne peuvent s'enraciner dans la liberté, ni éveiller en elle un écho profond ; aucune aspiration, aucun désir ne peut répondre à leur appel dans une liberté dont le principe premier est l'affirmation de son indétermination, de *son indépendance fondamentale à l'égard de tout mouvement affectif*, de son indifférence fondamentale.

[...] Parce qu'elle se définit par l'affirmation de son indépendance, tel un absolu originel, la liberté d'indifférence ne peut reconnaître aucun lien naturel préalable à sa décision, qui unirait l'homme aux autres hommes. Ceux-ci représenteront pour elle des libertés également indépendantes, constituant par elles-mêmes une grave menace d'asservissement. [...] La société sera donc formée par la juxtaposition d'individus qui défendent leur liberté les uns contre les autres, et qui tendent toujours à se combattre ; elle ne pourra subsister que par un compromis, par un contrat social quelconque, dont le but premier sera encore l'affirmation de la liberté, soit en chacun des individus qui composent la société, soit dans leur hypostase étatique.

L'individualisme, qui est lié à la liberté d'indifférence, est incontestablement une caractéristique de la morale casuistique. L'accomplissement du salut individuel, la recherche du mérite personnel, compris dans une perspective égocentrique, décrivent trop souvent l'horizon étroit où se meut sa considération. Cette morale a *perdu le sens de*

la dimension sociale de l'homme. [...] Mais, par un étrange retour des choses, cet individualisme a entraîné l'exclusion de la morale du domaine des relations sociales, désormais accaparé par la politique, l'économie, etc. et sa relégation dans les étroites limites de la vie personnelle. Alors qu'elle se voulait purement objective par crainte de l'arbitraire du sujet, la morale se voit écartée du monde extérieur et enfermée dans l'intériorité subjective. [...] Chargée de mesurer au plus juste l'obligation qui pèse sur la liberté, la conscience inclinera toujours au *minimalisme*. La loi est nécessairement universelle ; l'obligation qu'elle édicte devra donc être limitée au minimum indispensable et que l'on peut exiger de tous.

[...] C'est notamment Ockham qui rompt le lien fondamental que saint Thomas mettait entre l'esprit de l'homme et Dieu, et qui s'exprimait dans l'amour de Dieu, dans le désir naturel de la béatitude comme fin ultime. Il le remplace par le rapport de la liberté au précepte, expression de la volonté divine, et à l'obligation qui en découle. *Le bien ne se définit plus par la plénitude de l'être, par la perfection convenant à l'homme ;* il signifie la conformité des actes d'un être libre avec un précepte extérieur. « Faire le mal, c'est faire l'opposé de ce à quoi on est obligé. » (Ockham, *II Sent.*, qu. 4 et 5).

Servais Pinckaers, o.p., « La nature de la moralité : morale casuistique et morale thomiste », in Saint Thomas d'Aquin, *Somme de Théologie*, les actes humains, DDB, 1966.

2. Le mal n'est ni un existant, ni un bien. — Denys l'Aréopagite, *Noms divins*, chap. 4.

3. Le mal n'existe que dans le bien. — Saint Augustin, *Enchiridion*, chap. 14.

4. *Le mal comme privation d'être.* — Puisque sous l'appellation de bien on entend ce qui est parfait, sous l'appellation de mal on doit entendre toute privation en ce qui doit être parfait. Car dans le propre sens du terme la privation regarde ce qui est de la nature d'un être, le quand et le comment de cet être. Il est donc manifeste que quelque chose est un mal s'il n'atteint pas à la perfection qu'il doit avoir. Ainsi quand un homme ne voit pas c'est pour lui un mal, mais non pour une pierre parce que sa nature n'est pas de voir. [...] Puis donc que le mal est privation et défaut il ressort de ce qu'on a dit qu'un défaut peut se trouver dans une chose non seulement selon qu'on la considère dans sa nature, mais aussi selon l'action qui la conduit à sa fin. La conséquence en est que nous avons ainsi deux sortes de maux, c'est-à-dire selon le défaut en la chose même d'après que la cécité est dite le mal de l'animal et selon un défaut dans l'action d'après que la claudication signifie une action défectueuse. Donc une action ordonnée à une fin si elle est mauvaise parce qu'elle n'est pas ordonnée convenablement à cette fin est dite fautive, dans les choses de la volonté comme dans les choses naturelles. [...] Mais il faut savoir que parfois l'action est au pouvoir d'un agent, comme sont toutes les actions volontaires. Or je dis action volontaire celle dont le principe est dans un agent qui connaît ce en quoi son action consiste. Mais il a des actions qui ne sont pas volontaires, telles les actions violentes dont le principe est extérieur, et les actions naturelles ou celles qui se font par ignorance parce qu'elles ne proviennent pas d'un principe qui connaît. Si donc dans les actions non volontaires ordonnées à une fin se trouve une défection on n'a qu'une fautive; s'il s'agit d'actions volontaires, non seulement il y a fautive mais encore culpabilité parce que l'agent volontaire étant maître de son acte est digne de reproche et d'une peine.

Saint Thomas d'Aquin, *Compendium theologiæ*, chap. 114, 119 et 120.